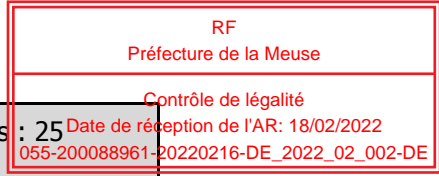


Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun

Séance du 16 février 2022

Délibération n°DE_2022_02_002

Nombre de délégués : 25	Date de réception de l'AR: 18/02/2022
Quorum : 13	055-200088961-20220216-DE_2022_02_002-DE
Votants : 16 dont 2 suppléants	



L'an deux mille vingt-deux et le seize février, à 18 heures 00, le Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 02 février 2022, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Julien DIDRY.

Ont pris part au vote :

Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Fabrice BEAUMET, Monsieur Régis BROCARD, Madame Dominique AARNINK GEMINEL, Monsieur Eric DUMONT, Monsieur Alain CHAPE, Madame Nadine PEUREUX, Monsieur Jean-Marie MISSLER, Madame Jocelyne ANTOINE MALICK, Monsieur Massimo TRINOLI, Monsieur Pascal PIERRE, Monsieur Romuald LEPRINCE, Monsieur Philippe GERARDY, Monsieur Jean-Michel NICOLAS

Monsieur Régis BROCARD est désigné secrétaire de séance.

7.5 - Subvention d'ingénierie du Pays de Verdun

Monsieur DIDRY, Président, expose ce qui suit :

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun poursuit les missions engagées depuis 2004 dans la démarche Pays. A ce titre et depuis le 1er novembre 2019, il a repris l'ingénierie territoriale auparavant portée par la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

Les dispositifs régionaux permettent un accompagnement financier de la collectivité pour les salaires des agents selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Jean-Philippe TRAMONTIN Directeur – Missions techniques 80% Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2022	59 000.00 €	Région Grand Est (32 %)	18 880.00 €
		FEADER – Soutien préparatoire Leader (10%)	5 900,00€
		Pays de Verdun (58 %)	34 220.00 €
TOTAL	59 000.00 €	TOTAL	59 000.00 €

L'évolution du poste de Monsieur TRAMONTIN, depuis le 1er janvier 2022, vers la direction du la structure implique une prise en charge du salaire exclusivement sur ses missions techniques, en particulier la coordination de la démarche PTRTE, évaluées dans l'ensemble à 80% de son temps et soutenues à hauteur de 40% par le dispositif régional.

Ce poste devrait également pouvoir être valorisé dans le cadre de la préparation de la future candidature Leader du territoire.

Par ailleurs, la recherche de financement auprès de l'Etat sera possiblement sollicitée dans le cadre de l'animation du PTRTE.

Pour mettre en place ce dispositif, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider le plan de financement ci-dessus,
- engager la collectivité à prendre en charge la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées,
- autoriser le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

Entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical

VALIDE le plan de financement ci-dessus,

ENGAGE la collectivité à prendre en charge la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées,

AUTORISE le Président à solliciter les différents financements possibles pour cette opération et à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ce projet.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président

Julien DIDRY



(Handwritten signature of Julien DIDRY)